



FREUNDE DER VERFASSUNG
AMIS DE LA CONSTITUTION
AMICI DELLA COSTITUZIONE
AMITGS DALLA CONSTITUZIUN

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2022

Stadthalle Sursee, St. Urban-Strasse 5, 6210 Sursee

Samedi, le 25 juin 2022

13h00 - 14h15 Ouverture des portes, retrait de la carte de vote

14h30 - 19h00 Assemblée générale ordinaire 2022

Suite à l'assemblée, fête d'été avec musique pour les membres et les hôtes

L'assemblée générale a été mise en oeuvre comme suit :

- 29 avril 2022 Information préalable concernant l'assemblée générale par Newsletter
- 3 mai 2022 Information préalable concernant l'assemblée générale y compris les membres à l'étranger sans adresse e-mail
- 16 mai 2022 Envoi des invitations par lettres aux membres sans adresse e-mail dans les trois langues nationales (DE/FR/IT)
- 23 mai 2022 Envoi des invitations avec l'ordre du jour par Newsletter (DE/FR/IT)
- 23 mai 2022 Téléchargement du rapport annuel, de l'ordre du jour et des documents pertinents sur le site internet. Accès uniquement avec un mot de passe.

Constatation des votants présents à 14h15 : 293 personnes

Ordre du jour

1	Salutations et questions d'organisation
	Les personnes présentes ont été saluées, le comité s'est présenté et a donné des informations sur le déroulement de l'assemblée. Le Co-président Roland Bühlmann indique que l'AG sera filmée (scène et pupitre) et que les enregistrements seront effacés après le délai d'opposition.
2.	Election des scrutateurs
	Les scrutateurs ont été confirmés:
	Cesare Mauri (Secteur 1)
	Mario Andrighetto (Secteur 2)
	Marcus Corazza (Secteur 3)
	Mario della Giacoma (Secteur 4)
	Carin Jahn (Secteur 5)
	Diethard Kaiserseder (Secteur 6)
	Ursula und Marcus Krieger (Secteur 7)



	René Lehner (Secteur 8)
	Michaela Beck (Secteur 9)
	Peter Röthlisberger (Secteur 10)
	Claudia Kuster (Secteur 11)
	<u>Demande</u> : Abandon des points 13 et 14 de l'ordre du jour. Le comité établit un point de situation avant/après les statuts et l'envoi aux membres. De: Markus Meyer
	Accepté: 148
	Refusé: 108
3.	Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire de printemps 2021
	Accepté: 195
	Refusé: 16
	<u>Demande</u> : le procès-verbal ne doit pas être approuvé. Marcos Miramontes prétend que son vote n'a pas été comptabilisé. Les comptes et les révisions ne sont pas transparents. De: Christoph Pfluger
	Demande non validée : la demande n'a pas été mise en votation
4.	Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'automne 2021 (sous une forme modifiée selon demande de U. Herzig)
	Accepté: 225
	Refusé: 5
	Demande: Nom/titre de l'initiative doit être complété dans le procès-verbal. De: Ursula Herzig
	Accepté: 162. Le document corrigé se trouve sur le site web, section pour les membres (Assemblée générale 2022)
	Refusé: 67
5.	Approbation du rapport annuel de la co-présidence pour 2021
	Accepté: 259
	Refusé: pas compté, car le résultat est clair
	<u>Demande</u> : La page 4 du 4ème paragraphe du rapport annuel doit être modifié dans son libellé. Formulation : un groupe de travail composé de membres a été chargé d'élaborer de nouveaux statuts.



	<p>Le dernier semestre a été marqué par des conflits internes au comité autour de la position et du rôle de Michael Bubendorf et de ses critiques à l'égard des personnes et des structures du comité, ce qui a finalement conduit à de nouvelles élections du comité en avril 2022</p> <p>De: Markus Häni</p>
	Accepté: 96
	Refusé: 109
	<p><u>Demande:</u> Complément au rapport annuel : tous les groupes régionaux doivent indiquer le nom de la région, la date de fondation, le nombre de membres, (uniquement dans le cadre de la protection des données).</p> <p>De: Guido Brunner</p>
	Accepté: 127. Le document corrigé se trouve sur le site web, section pour les membres (Assemblée générale 2022)
	Refusé: 8

	<p><u>Demande:</u> Le groupe de travail sur les statuts doit être documenté. Le texte suivant doit être complété : En octobre 2021, le comité a informé les membres, peu avant l'assemblée générale extraordinaire, du retrait du point 2 de l'ordre du jour "Révision des statuts de l'association". Lors de cette information aux membres, le comité a indiqué que les membres pouvaient s'annoncer pour participer à un "groupe de travail sur les statuts". La direction de ce groupe de travail a été confiée à Andreas Röthlisberger avec pour objectif de soumettre une proposition de statuts à l'attention du comité d'ici fin février 2022. Le groupe de travail, composé de 20 membres, a élaboré au quatrième trimestre 2021 des statuts selon un modèle de "vote par correspondance de l'assemblée des délégués" et un modèle d'"assemblée des membres". Ces deux propositions de statuts ont été remises le 31 décembre 2021 à Marion Russek et au comité de l'époque. Début janvier 2022, Marion a décidé de maintenir le comité actuel et de traiter les propositions de statuts par le nouveau comité élu qu'après les élections extraordinaires du comité. Entre-temps, plusieurs groupes régionaux se sont penchés sur les deux variantes de statuts.</p> <p>De: Urs Ryser</p>
	Accepté: 152. Le document corrigé se trouve sur le site web, section pour les membres (Assemblée générale 2022)
	Refusé: 56
	<p><u>Demande:</u> Les membres du comité qui ont démissionné jusqu'à présent doivent être mentionnés par leur nom.</p> <p>De: Christoph Pfluger</p>
	La demande est acceptée sans vote.



6.	Rapport de révision
	<p><u>Demande:</u> Le rapport des réviseurs doit être traité après le point 7 de l'ordre du jour, Approbation des comptes annuels 2021 De: Pablo Hess Sandro Meier: Propose de laisser l'ordre du jour en l'état, car il a été fixé dès le début et qu'il aurait été possible de l'influencer avant. Dr. iur. Manuel Brandenburg: La demande est juridiquement valable et elle est soumise au vote.</p>
	Accepté: 69
	Refusé: 117
	<p><u>Demande:</u> Souhaite savoir sur quels comptes les éventuels dons ont été versés. Et pour quelle raison le mandat du réviseur a été résilié. De: Markus Meyer et Elsbeth Bischof Sandro Meier : Comme mentionné dans le rapport des réviseurs, l'accent a été mis sur le flux des dons via des comptes tiers. Il explique le fonctionnement de la collecte de fonds via Blickfänger, Flyer-all, Goal AG et Sammelplatz Schweiz (comptes tiers). Le réviseur Christian Stephan confirme que les comptes ont tous été contrôlés mais qu'il n'est pas possible de faire des révisions internes chez les fournisseurs. Il quitte le poste de réviseur pour des raisons internes.</p>
7.	Approbation des comptes annuels 2021, y compris les commentaires
	Accepté: 198
	Refusé: pas compté, car le résultat est clair
	<p><u>Demande:</u> Les membres n'ont pas eu la possibilité de consulter la comptabilité. De: Alec Gagneux</p>
	Sandro Meier explique que, pour des raisons de protection des données, chaque membre ne peut pas avoir accès à la comptabilité, car des données sensibles sur les donateurs/trices pourraient devenir publiques.
	Alec Gagneux a examiné les finances / comptes annuels avant la clôture de l'exercice. Ceux-ci n'étaient pas encore clôturés à ce moment-là et, pour cette raison, des différences existaient.
	<p><u>Demande:</u> Terminer la discussion et voter sur le point 7 de l'ordre du jour. De: Plusieurs membres</p>
	Accepté: 210
	Refusé: pas compté, car le résultat est clair
8.	Décharge du comité



	Accepté: 191 La décharge est donnée au comité.
9.	Election de l'organe de révision
	Le nouvel organe de révision est: Auditrium AG avec le siège principal à Stans. Accepté: 263
	Refusé: pas compté, car le résultat est clair
10.	Prise de connaissance du programme d'activités
	Le Co-Président donne des informations sur le programme d'activités de l'association. - Traité de l'OMS sur les pandémies - Communication sur Humhub (réseau social interne) - Introduction de la surveillance digitale à notre insu
	<u>Demande</u> : Les irrégularités doivent être constatées par une équipe d'observateurs lors des votations et des élections, afin que les Suisses puissent à nouveau se fier à cet instrument. De: Attila Polgar Roland Bühlmann prend acte de la demande.
	<u>Proposition de retour</u> : le vote concernant le point 13 de l'ordre du jour doit être repris. Les statuts doivent être votés aujourd'hui, sinon l'association passera à nouveau des mois à réviser les statuts. De: Roland Bühlmann & Michaela Beck
	Accepté: 174
	Refusé: pas compté, car le résultat est clair

11.	Prise de décision concernant les initiatives
	Accepté: 220
	Refusé: pas compté, car le résultat est clair
	<u>Demande</u> : Les futures initiatives doivent être davantage positives et coordonnées avec d'autres organisations. De: Joshua Nowak Il est pris acte de la demande.
	<u>Demande</u> : Changer svp d'agence de publicité. De: Gerda Tobler Il est pris acte de la demande.



12.	Approbation du budget annuel 2022
	Accepté: 194
	Refusé: pas compté, car le résultat est clair
	<u>Demande:</u> Investir davantage dans du matériel de marketing afin d'attirer encore plus de donateurs. Les produits commerciaux doivent être vendus à un prix plus avantageux. De: Jürg Heim Il est pris acte de la demande.
	<u>Question:</u> Souhaite savoir pourquoi les Amis de la Constitution ne sont pas une association d'utilité publique. Parce que cela permettrait de générer davantage de dons. De: Lisa Walch Marion Russek répond que nous avons déposé des demandes dans les cantons de Berne, Soleure, Zoug et Schwytz, toujours en association avec des personnes morales. Cependant, toutes ces demandes ont été rejetées.
	<u>Question:</u> Veut savoir pourquoi les salaires sont plus élevés cette année et comment ils se comparent à la campagne. De: Anita Lommatzsch Le Co-président explique que l'année dernière, les salaires n'ont été dépensés qu'à partir de mai 2021. Sandro Meier explique que le rapport des dépenses de la campagne n'a pas pu être budgétisé, car la campagne sur l'OMS n'a pas encore été approuvée. Selon les prévisions, cette initiative coûtera CHF 200'000.-
	<u>Demande:</u> Lancer une initiative sur la neutralité de la Suisse et l'inclure dans le budget. De: Jürg Heim Roland Bühlmann explique que l'atteinte à la neutralité nous dérange également, mais qu'aucune action concrète n'est encore prévue. Sandro Meier explique qu'il y a un poste pour des projets non chiffrés et que c'est pour cette raison qu'il a été budgétisé ainsi, afin que nous ayons une marge de manœuvre suffisante.
13.	Prise de décision concernant la révision des statuts
	Voulez-vous accepter la révision des statuts dans son ensemble ?
	Accepté: 202
	Refusé: pas compté, car le résultat est clair
	<u>Modèle des délégués</u>
	Voix pour: 83
	<u>Modèle des membres</u>
	Voix pour: 133 Accepté car le modèle des membres a obtenu la majorité.



	<p><u>Demande:</u> (point 2.1 des ANCIENS statuts) Sous but est indiqué: L'association défend et renforce la position du souverain dans la Constitution de la Confédération suisse. (point 2.1 des NOUVEAUX statuts) Sous but est indiqué: L'association s'engage pour un renforcement de l'État de droit et des droits fondamentaux. Elle renforce la position du souverain dans la Constitution et dans le droit de la Confédération suisse, de ses cantons et de ses communes. Elle s'engage pour l'indépendance, la proportionnalité, la transparence et la visibilité publique des actions des autorités et institutions étatiques. La suppression du point 2.1 des nouveaux statuts et remplacement par l'ancien point 2.1 De: Markus Meyer</p>
	<p>Accepté: 116</p>
	<p>Refusé: 95</p>
	<p><u>Demande:</u> Aucun membre du comité ne peut être exclu (Suppression du point 8.2) Contenu du point 8.2: Les droits d'un membre du comité peuvent être suspendus par décision unanime des autres membres du comité jusqu'à la prochaine assemblée générale. De: Anita Lommatzsch</p>
	<p>Accepté: 133</p>
	<p>Refusé: 49</p>
	<p><u>Demande:</u> Votons maintenant sur la révision des statuts, arrêt de la discussion. De: Patrick Jetzer</p>
	<p>Accepté: 174</p>
	<p>Refusé: pas compté, car le résultat est clair</p>
	<p>Approuvez-vous les nouveaux statuts (modèle des membres) avec les modifications selon les propositions ?</p>
	<p>Accepté: 189 (majorité absolue = 145 voix) Les nouveaux statuts sont publiés sur le site internet depuis la mi-juillet 2022.</p>
	<p>Refusé: pas compté, car le résultat est clair</p>
14.	<p>Prise de décision concernant le règlement d'élection et de vote</p>
	<p>Accepté: 174</p>
	<p>Refusé: pas compté, car le résultat est clair</p>
15.	<p>Fin de la partie officielle : 19h00</p>

Procès-verbal :

Melanie Filippon, Evelyne Ott, Catherine Touaibi, Marion Russek

10 août 2022